

**CCAS DE-SAINT-ROMAIN-LA MOTTE**  
**PROCÈS VERBAL DU 26 MARS 2025**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Présents :** Gilbert VARRENNE – Chantal PAIRE – Sylvie BAS – Bernard BESSEY – Martine BESSEY – Sabine DERVIN – Florence FOREST – Gérard MIGNARD – Daniel MOUSSERIN – Renée GUERIN

**Absente excusée :** Patricia VILLA

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Chantal PAIRE

Quorum : 6	Présents : 10	Votants : 10
------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2024**

Le Président soumet le procès-verbal du 3 décembre 2024 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

1. Approbation du budget 2024 et budget 2025
2. Demande d'aide sociale
3. Questions diverses

**1. APPROBATION DU BUDGET 2024 ET BUDGET 2025**

➤ **Approbation du budget 2024**

Le compte administratif est présenté par Chantal PAIRE.

Le budget de fonctionnement 2024 s'établit en recettes à 5 071,47 € et en dépenses à 2423,91 €. Le budget d'investissement s'établit en recettes à 387,71 € et en dépenses à 307,20 €.

M. le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Le compte administratif du budget CCAS 2024 est adopté à l'unanimité des membres votants. Compte tenu des chiffres ci-dessus, le résultat du compte de fonctionnement fait apparaître un excédent de 2 647,56 €. Celui du compte d'investissement un excédent de 80,51 €. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Après reprise des résultats antérieurs les résultats de clôture sont les suivants :

- Comptes d'investissement : 1 961,30 €
- Comptes de fonctionnement : 20 249 ,17 €

Il est ensuite procédé au calcul de l'excédent antérieur à reporter sur le budget de fonctionnement 2025. Comme il n'y a pas de restes à réaliser, le résultat positif du compte d'investissement reste fixé à 1 961,30 €.

L'excédent du compte de fonctionnement peut donc entièrement être reporté sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2025 soit : 20 249,17 €.

### ➤ **Vote du budget 2025**

Le budget primitif de fonctionnement 2025 présenté s'établit à 22 149,17 € en recettes et dépenses.

Il s'agit pour les dépenses :

- Charges à caractère général : 7 199,17 €
- Charges de personnel : 250,00 €
- Virement à section d'investissement : 1 000,00 €
- Autres charges de gestion courante : 13 700,00 €

Pour les recettes :

- Excédent antérieur reporté : 20 249,17 €
- Produits des services : 500,00 €
- Autres produits de gestion courante : 1 400,00 €

Le budget primitif de fonctionnement 2025 est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif d'investissement présenté pour 2025 s'élève à 3 330,22 € dont 3 330,22 € de dépenses nouvelles, financées par le prélèvement sur le fonctionnement 2025 pour 1 000,00 €, le remboursement du FCTVA pour 368,92 €, et l'excédent d'investissement de 1 961,30 €.

Ce budget primitif d'investissement 2025 est adopté à l'unanimité.

## **2. DEMANDE D'AIDE SOCIALE**

Le président soumet à l'assemblée une lettre d'une administrée expliquant qu'elle a des problèmes financiers à la suite de sa mise en invalidité. Elle détaille ses revenus et charges mensuels, et le peu qui lui reste pour vivre. Malgré cette gestion au plus juste, elle accuse un retard de 2 mois de loyers pour un montant de 1 240 €. Après conseil auprès de son assistante sociale, elle demande de l'aide au CCAS de la commune.

Après discussion, et considérant que l'aide maximum fixée par le CCAS de Saint-Romain-la-Motte s'élève à 400 €, l'assemblée décide à l'unanimité d'accorder ce montant de 400 € à cette personne.

Le président indique qu'il va en informer l'assistante sociale.

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

- Florence FOREST prend la parole : elle expose que les prix du traiteur Barriquand, que nous sollicitons pour la vente de repas que nous organisons en octobre, ont beaucoup augmenté en ce début d'année.

Plusieurs questions se posent :

- Augmenter le prix du menu ?
- Changer le menu ?
- Changer de traiteur ?

Chacun est invité à réfléchir pour permettre le maintien du bénéfice de cette activité utile à l'organisation du repas des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h22.

Affiché et publié le **06 AOUT 2025**

Le Président,  
Gilbert VARRENNE



La secrétaire de séance,  
Chantal PAIRE



**CCAS**  
SAINT ROMAIN LA MOTTE  
42640

